



## DOSSIER D'INSCRIPTION « FETE DES VOISINS » Vendredi 31 mai 2024

Vous êtes : UN PARTICULIER  UN BAILLEUR  \_\_\_\_\_  
(Indiquer le syndicat de copropriété)

### Personne à contacter pour cet évènement

NOM, PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Lieu exact de la fête	Arrêté de circulation	Barrières
	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nombre :

NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS : \_\_\_\_\_

### **OUTILS DE COMMUNICATION**

Extrait du site : <https://www.lafetedesvoisins.fr/>

Souhaitant que l'organisation de cette manifestation soit plus respectueuse de l'environnement, [nous vous proposons un kit 100% numérique pour une Fête des Voisins 100% humaine, déjà téléchargeable.](#)

*Vous pouvez imprimer les supports de manière autonome sur le site :*

<https://www.lafetedesvoisins.fr/>  
<https://www.lafetedesvoisins.fr/nos-kits-de-communication/>

***Cependant des affiches et affichettes pourront vous être mises à disposition sur demande en quantité limitée***

Ce matériel de communication sera à retirer au service Vie Associative – Maison des Associations du Petit-Château, 14 boulevard du Petit-Château, ***exclusivement aux dates et horaires suivants :***

**Le lundi 13 mai et le mardi 14 mai entre 09h00 et 12h00 – 14h00 et 16h00**

## Prêt de matériel

(Sous réserve de sa disponibilité)

L'emprunteur assume l'entière responsabilité du matériel prêté, de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre la Ville d'Eaubonne aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

Il devra souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction du matériel et **joindre une copie de sa police d'assurance** au présent dossier d'inscription.

Le matériel est restitué nettoyé et correctement conditionné. Un état contradictoire sera dressé entre l'emprunteur et un agent du service événementiel. En cas de dégradations ou de non-restitution convenu avec la Commune, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville d'Eaubonne, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement à neuf du matériel.

MATRIEL SOUHAITE		
<u>Bancs</u>	<u>Chaises</u>	<u>Tables</u>
MATRIEL ACCORDE		

La livraison du matériel sera effectuée sur rendez-vous du mardi 28 mai au jeudi 30 mai 2024 et retirée à partir du lundi 3 et mardi 4 juin 2024 en présence de l'emprunteur.

**Emprunteur :** \_\_\_\_\_

N° de téléphone (pour confirmation rendez-vous) : \_\_\_\_\_

Merci de préciser vos disponibilités : \_\_\_\_\_

- pour la livraison du matériel : \_\_\_\_\_

- pour le retrait du matériel : \_\_\_\_\_

**Validation de la pose du matériel, quantité et état :**

Signature de l'emprunteur :

**Validation de la reprise du matériel, quantité et état :**

Signature de l'emprunteur :

**Observation :**

Dossier d'inscription à retourner **avant le lundi 6 mai 2024**

- Par courrier : A la Maison des associations 14 Bd du Petit Château 95600 Eaubonne
- Par courriel - [evenementiel@eaubonne.fr](mailto:evenementiel@eaubonne.fr)